

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés :

AELIA ASSURANCES

55 rue Raspail - 92300 Levallois Perret - France

Courtier en assurances certifiés par la présente que :

HELI EVENEMENTS

Aéroport de Rouen - Vallée de Seine - Hangar D2-76520 BOOS

A souscrit auprès de la Société :

**XL INSURANCE COMPANY SE
per CATLIN EUROPE SE, France Branch**

61 rue Mstislav Rostropovitch – 75017 Paris - France

Une police d'assurance n° **FR00009255AV21A** garantissant les risques ci-après :

- ✓ **Garantie Corps Risques Ordinaires**
- ✓ **Garantie Corps Risques de Guerre**
- ✓ **Responsabilité Civile Combinée**
- ✓ **Individuelle Accident**
- ✓ **Responsabilité civile générale transporteur aérien**

PERIODE DE VALIDITEdu 03 mars 2021 – 0 heure
au 02 mars 2022 – 24 heures**ASSURES ADITIONNELS*****En qualité de bénéficiaire de la BOW selon AVN67B*****CIC ROUEN ST MARC**29 place Saint Marc
76000 ROUEN***en qualité d'affréteurs*****Air Touraine Hélicoptère****HBG Helicopters Group
France Copter**

Il est noté et agréé la renonciation à recours réciproque (sauf en cas de faute lourde et/ou intentionnelle) à l'encontre du Syndicat Mixte de Gestion de l'aéroport Rouen vallée de Seine « **SMGARVS** » (14 bis avenue Pasteur – 76006 Rouen Cedex) dans le cadre du hangarage de l'appareil assuré.

**AERONEF ASSURE
IMMATRICULATION
NOMBRE DE PLACES****EUROCOPTER AS 350 B3
F-HAOB – S/N7573
1 pilote + 6 Places Passagers****USAGES**

- Transport Public de Passagers et de fret
- Tourisme et affaires sans rémunération
- Prises de vues photographiques ou cinématographiques
- Baptêmes de l'air
- Continuation et renouvellement de qualification, entraînements
- Vols de test, techniques, de contrôle
- Levage (1 400 kg max) Sous réserve de déclaration préalable
- Surveillance de ligne

PILOTAGE

M. BOUTTE Olivier, pilote professionnel titulaire de plus de 4 000 heures sur hélicoptères dont plus de 2 700 heures sur turbine et plus de 1 500 heures de vol sur écureuil, qualifié sur type.

M. Jean-Marc GENECHESI, pilote professionnelle ayant 6 602 heures de vol totales dont 1 910 heures sur type

M. Stéphane PIGEON, pilote professionnelle ayant 6 099 heures de vol totales dont 1 370 heures sur type

Tous pilotes instructeurs titulaires de plus de 700 heures de vol sur hélicoptères.

Inclusion au 13/09/2021 24h00 :M. Arnaud SAGE, Pilote professionnel titulaire de plus de 5 200 heures totales dont 4 700 sur AS 350 dont 3 700 sur B3 et plus de 1 500 en levage

LIMITES GEOGRAPHIQUES

EUROPE ET PAYS RIVERAINS DE LA MEDITERRANEE, à l'exclusion des

pays suivants: Algérie, Lybie, Syrie, Géorgie, Nagorno-Karabakh, District Fédéral du Caucase Nord, Est de l'Ukraine (à l'est de la 32^{ème} longitude Est).

Et tous les pays où l'opération d'un aéronef assuré est en contravention avec les sanctions de l'ONU.

Toutefois, le survol d'un pays exclu est garanti lorsque celui-ci est effectué à l'intérieur d'un couloir aérien internationalement reconnu, et en respectant les recommandations de l'OACI (excepté le survol de la Syrie et la Libye – toujours exclu).

Dans le cas où un aéronef assuré aurait atterri dans un pays exclu résultant directement et exclusivement d'un cas de force majeure, la garantie sera étendue à cet appareil sous réserve d'en aviser les Assureurs dans les 72 heures.

Tout pays exclu peut faire l'objet d'une garantie à des conditions à déterminer, et sous réserve d'accord préalable des Assureurs.

2/2

MONTANT DES GARANTIES AU SOL ET EN EVOLUTION

ASSURANCE CORPS RISQUES ORDINAIRES (non compris risques de guerre et assimilés)

VALEUR AGREEE

1 800 000 EUR

FRANCHISE

63 000 EUR applicable dans tous les cas sauf

ASSURANCE CORPS RISQUES DE GUERRE ET ASSIMILES (selon Convention Spéciale A1)

VALEUR AGREEE

1 800 000 EUR

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES PERSONNES NON-TRANSPORTEES ET A L'EGARD DES OCCUPANTS

MONTANT DE GARANTIE

6 000 000 EUR par sinistre, y compris Responsabilité Civile de 114.500 EUR / passager, y compris AV52E au titre des risques de guerre, avec une sous limite de 6 000 000 EUR par événement et en tout pour la période d'assurance.

Conforme au Règlement Européen 2027-97 du 17 oct 1997 amendé par le règlement n° 889.2002

Conforme aux exigences du Règlement Européen 785/2004 du 21 avril 2004, incluant au titre de la Responsabilité Civile passagers la contre-valeur de 250.000 DTS.

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE TRANSPORTEUR AERIEN

Montant de la garantie

5 000 000 EUR

ASSURANCE INDIVIDUELLE A LA PLACE PILOTE (une place pilote exclusivement couverte)

MONTANT DE GARANTIE

80 000 EUR

Décès

80 000 EUR

Invalidité Partielle ou Permanente

80 000 EUR

La Présente attestation est délivrée aux termes, clauses, conditions, exclusions et limitations du contrat original ci-dessus référencé.

Fait à Levallois Perret, le 13 septembre 2021



AELIA ASSURANCES – 55, rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET – FRANCE – N° : 07 00 11 11 11

Tel.: + 33 (0)1 46 88 91 91 – Fax : + 33 (0)1 46 88 70 12 – e-mail : aelia@aelia-assurances.com – web : www.aelia-assurances.com

VAT N° : FR 72 438800666 – RCS : B43 800 666 – APE 66222 – SARL au capital de 500.000 €

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances